

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 5 décembre 2018

Selon les données déclarées par la police, les aînés au Canada étaient plus susceptibles d'être victimes de violence familiale en 2017 qu'ils ne l'étaient près de 10 ans auparavant. Au cours de cette période, les taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police ont baissé, tout comme ceux des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police.

De 2009 à 2017, le taux d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police a augmenté de 7 %. En revanche, les taux ont diminué pour les enfants et les jeunes victimes de violence familiale (-7 %) et pour les victimes de violence entre partenaires intimes (-14 %).

La violence familiale a des répercussions importantes sur la santé et le bien-être des Canadiens de tous âges. Il est important d'identifier les personnes les plus à risque de subir ce type de victimisation afin que des programmes et des services soient offerts à ceux qui en ont besoin, surtout parce que cette forme de violence est souvent invisible au public. Les données autodéclarées de la plus récente Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens révèlent que la plupart des incidents de violence faite aux enfants et de violence conjugale ne sont jamais signalés aux autorités.

Le rapport annuel de *Juristat* « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017](#) » est publié aujourd'hui sous forme de feuillets d'information traitant de trois sujets, à savoir la violence familiale envers les enfants et les jeunes, la violence entre partenaires intimes et la violence familiale envers les aînés. Une infographie illustrant certaines données sur la violence familiale au Canada est également publiée aujourd'hui : « [La violence familiale déclarée par la police au Canada, 2017](#) ».

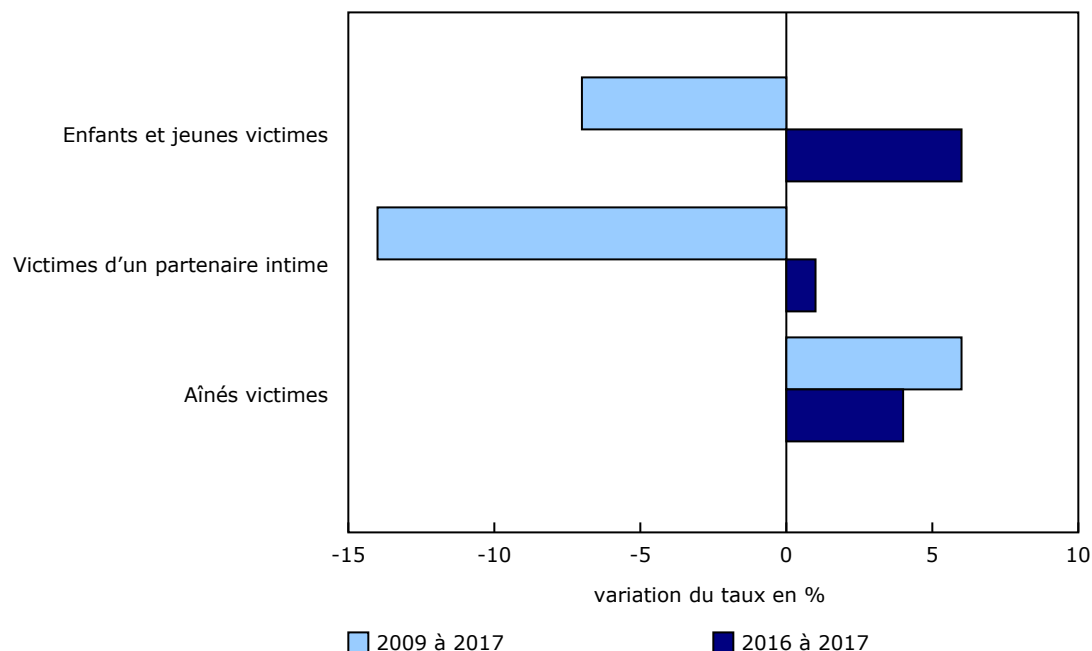
Augmentation des affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police en 2017

Selon les résultats du recensement, les personnes de 65 ans et plus représentaient environ 17 % de la population canadienne en 2016, en hausse par rapport à la proportion de 14 % notée en 2006. À mesure que la population âgée s'accroît au Canada, l'enjeu lié aux mauvais traitements subis par les aînés prend de plus en plus d'importance.

En 2017, 11 380 personnes de 65 ans et plus ont été victimes d'une affaire de violence déclarée par la police, ce qui correspond à un taux de 194 victimes pour 100 000 aînés. Le tiers de ces aînés ont été agressés par un membre de la famille, ce qui représente un taux de 64 victimes pour 100 000 aînés, en hausse par rapport au taux de 60 victimes pour 100 000 aînés observé en 2009. Une augmentation a aussi été enregistrée d'une année à l'autre, le taux de violence familiale envers les aînés ayant connu une hausse de 4 % de 2016 à 2017.



Graphique 1
Victimes de violence familiale et de violence entre partenaires intimes, 2009 à 2017,
et 2016 à 2017



Note(s) : Les enfants et les jeunes victimes sont âgés de 17 ans ou moins. Les victimes aux mains d'un partenaire intime sont âgées de 15 à 89 ans. Les aînés victimes sont âgés de 65 à 89 ans.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302).

En 2017, le taux de violence familiale déclarée par la police était plus élevé chez les femmes âgées (70 victimes pour 100 000 personnes) que chez les hommes âgés (58 victimes pour 100 000 personnes). Près des deux tiers (63 %) des aînés victimes de violence familiale ont vu leur agresseur utiliser de la force physique à leur endroit, tandis que près de 45 % ont subi des blessures.

Plus de la moitié des enfants et des jeunes victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police sont agressés par un parent

En 2017, on a dénombré 59 236 enfants et jeunes de 17 ans ou moins qui ont été victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada. De ce nombre, 30 % ont été agressés par un membre de la famille. Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police a fléchi de 7 % de 2009 à 2017, malgré une augmentation de 6 % observée de 2016 à 2017.

La violence familiale envers les enfants et les jeunes était plus courante chez les victimes de sexe féminin (32 %) que chez celles de sexe masculin (27 %). Les taux de voies de fait étaient semblables chez les victimes de violence familiale de sexe féminin (138 pour 100 000 enfants et jeunes) et de sexe masculin (142 pour 100 000 enfants et jeunes); toutefois, les filles étaient plus susceptibles d'être victimes d'infractions d'ordre sexuel (134 pour 100 000 enfants et jeunes) que les garçons (27 pour 100 000 enfants et jeunes). Parmi les enfants et les jeunes victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police, 58 % ont été agressés par un parent.

Le tiers des affaires de violence déclarées par la police impliquent des partenaires intimes

La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait, un partenaire amoureux ou un autre partenaire intime, actuel ou ancien.

En 2017, près du tiers des victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada ont subi de la violence aux mains d'un partenaire intime (95 704). Comme par les années passées, les femmes étaient surreprésentées, représentant près de 8 victimes sur 10. En fait, la violence commise par un partenaire intime (45 %) était le type de violence le plus couramment subi par les femmes victimes de crimes violents en 2017.

De 2009 à 2017, le taux de violence entre partenaires intimes a diminué de 14 %. Toutefois, le taux de violence entre partenaires intimes est demeuré relativement stable de 2016 à 2017, affichant une hausse de 1 %.

Selon les données policières, 15 % des personnes ayant subi de la violence aux mains d'un partenaire intime en 2017 ont été victimes d'une affaire dans laquelle une arme était présente. Les couteaux étaient l'arme la plus courante (31 %). En revanche, 72 % des victimes de violence entre partenaires intimes ont vu leur agresseur utiliser de la force physique à leur endroit sans qu'une arme soit présente, tandis que 6 % ont été menacées de mort ou de blessures. Plus de la moitié (58 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police ont subi des blessures. Ces résultats étaient semblables pour les victimes des deux sexes.

Les affaires de violence familiale déclarées par la police sont plus fréquentes dans les régions rurales des provinces et dans les territoires

Les taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Comparativement au taux enregistré dans les régions urbaines des provinces, le taux en milieu rural était 1,9 fois plus élevé chez les enfants et les jeunes victimes de violence familiale, 1,7 fois plus élevé chez les victimes de violence entre partenaires intimes et 1,5 fois plus élevé chez les aînés victimes de violence familiale. À l'instar des crimes déclarés par la police en général, les taux de violence envers ces trois populations d'intérêt étaient les plus élevés dans les territoires.

Note aux lecteurs

Le rapport « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017 » est produit par le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale. Il fournit les données les plus à jour sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi que les tendances au fil du temps. Trois feuillets d'information distincts présentent des aperçus des affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes, des affaires de violence entre partenaires intimes et des affaires de violence familiale envers les aînés qui sont déclarées par la police.

Ces feuillets d'information s'appuient sur les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'Enquête sur les homicides. La violence familiale fait référence à la violence commise par les parents (biologiques, adoptifs, en famille d'accueil et beaux-parents), les enfants (biologiques, adoptés, en famille d'accueil et beaux-fils et belles-filles), les frères et sœurs (biologiques, par alliance, par adoption, en famille d'accueil et demi-frères et demi-sœurs), les membres de la famille élargie (p. ex. grands-parents, petits-enfants, oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et membres de la belle-famille) et les conjoints (mariés, séparés, divorcés et de fait). La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par des conjoints mariés, des conjoints de fait, des partenaires amoureux ou d'autres partenaires intimes, actuels ou anciens.

Les données sur les armes et sur la gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données.

Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302, 3315 et 4504.

L'article du *Juristat* « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017](#) » (**85-002-X**) est maintenant accessible. L'infographie intitulée « [La violence familiale déclarée par la police au Canada, 2017](#) » (**11-627-M**) est également diffusée aujourd'hui.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).